

Petit carnet

Activités pour les enfants



Musée du fort de la Pompelle
Musée de la Reddition

Reims.fr



Voici Lucien, il est mobilisé dès le début de la guerre en 1914 pour partir au front, lors de la Première Guerre mondiale.



Archives municipales et communautaires de Reims - Fonds privé Lucien Pinet, 8554

A cette date, le fantassin, nom donné au soldat qui combat à pied, porte notamment un pantalon rouge garance.

Sa capote, longue veste de couleur bleue en laine, se ferme par deux rangs de boutons. Son arme de base est le fusil Lebel.

Mais Lucien a oublié son fusil, son képi, sa musette et le numéro de régiment qu'il porte sur son col ! Complète sa tenue.

Pour t'aider à compléter son uniforme, voici quelques photos issues des collections du musée du fort de la Pompelle.



Voici un képi du 3^{ème} régiment d'artillerie. Le numéro du régiment est brodé au-dessus de la visière.

Lucien faisait partie du 25^{ème} régiment d'artillerie à Châlons-sur-Marne (actuellement ville de Châlons-en-Champagne).



Ce numéro se retrouve aussi sur les pattes de col.



Le fusil fut conçu par le colonel Lebel.



La musette renferme les objets personnels du soldat (briquet, pipe, lettres,...).

Lucien y avait glissé sa carte de mobilisation.

Classe de recrutement 1910 - 1 - N° 92
 Numéro matricule 1176 de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION
 (Modèle A.)

Région, Subdivision de Reims	Classe I 1910	NUMÉRO au Contrôle spécial: 70
------------------------------------	---------------	--------------------------------------

Nom ... *Pinet*

Prénoms : *Lucien*

Grade : (1) *Capitaine*

domicilié à *Reims 22 Rue du Cambourc*
 canton du *Est*

Département de *la Marne*

(2) *25^e Régiment d'Artillerie*

Stationné à (3) *Châlons sur Marne*

Numéro au répertoire du corps : *04000*

* Bataillon.
 * Compagnie.
 * Escadron.
 * Batterie.

VOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

2009 - I. - sp. - n° 101 - 1015.

- 2 -

AVIS TRÈS IMPORTANT.

En cas d'absence de son domicile au moment de la mobilisation, le titulaire du présent ordre de route se présentera *immédiatement et sans délai* (4) jour de la mobilisation, avant neuf heures, à la gare la plus voisine de sa résidence momentanée et rejoindra directement son corps à (6) *Châlons sur Marne - Gare de l'Est*.

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel.

Les jours de la mobilisation sont comptés de zéro heure à 24 heures; le premier jour est indiqué par l'ordre de mobilisation. Les hommes fixés ou voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

(1) On portera sur cette ligne la mention « SERVICE AUXILIAIRE » pour les hommes appartenant à ce service.
 (2) Désigner le corps d'affectation d'après les indications de l'instruction sur l'administration des hommes des réserves.
 (3) Inscrire la localité où se mobilise l'unité à laquelle l'homme est affecté en cas de mobilisation.
 (4) Inscrire le jour de la mobilisation en toutes lettres.
 (5) Inscrire le nom de la gare de débarquement.
 (6) Indiquer exactement le lieu que l'homme doit rejoindre et, en outre, la caserne, le quartier, le fort ou le bureau de recrutement où il doit se présenter (adresse du lieu de réunion, s'il y a lieu).

NOTA. — L'homme réformé rentrant dans ses foyers voyage gratuitement sur le vu du fascicule sur lequel est portée la mention « VU SON FOYER RENTRER DANS SES FOYERS ».

- 3 -

ORDRE DE ROUTE
 POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent ordre se mettra en route sans attendre aucune notification individuelle et en se conformant aux prescriptions suivantes :

Ce militaire voyageera gratuitement par chemin de fer :

Il emportera de chez lui des vivres pour *un* jour ...

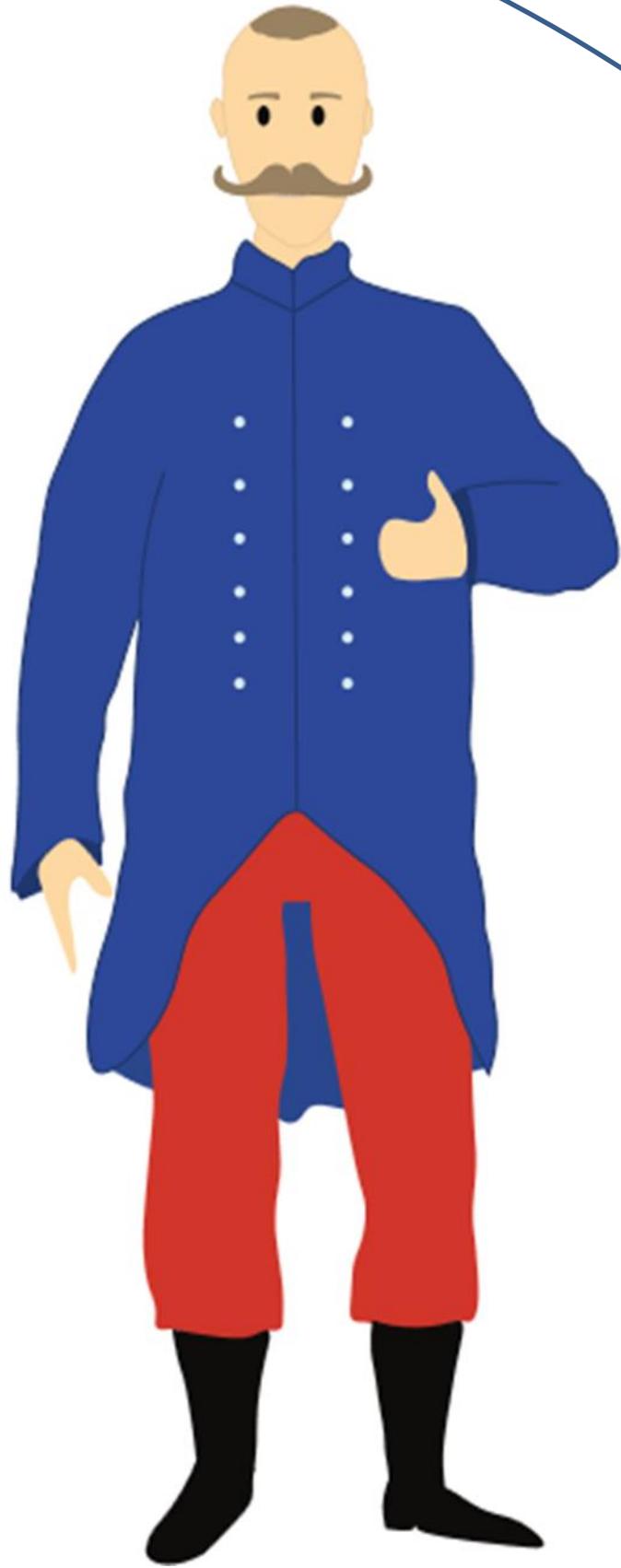
Il se présentera, porteur du présent titre, à la gare de *Châlons sur Marne - Gare de l'Est* le (4) *1^{er}* jour de la mobilisation avant *9* heures et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué par le chef de gare.

Il descendra du train à la gare d'*Châlons sur Marne* et se mettra aussitôt à la disposition du poste de police qui le fera diriger sur (6) *le Casadier-Fougat*.

Commandant du Bureau de recrutement,
Pinet

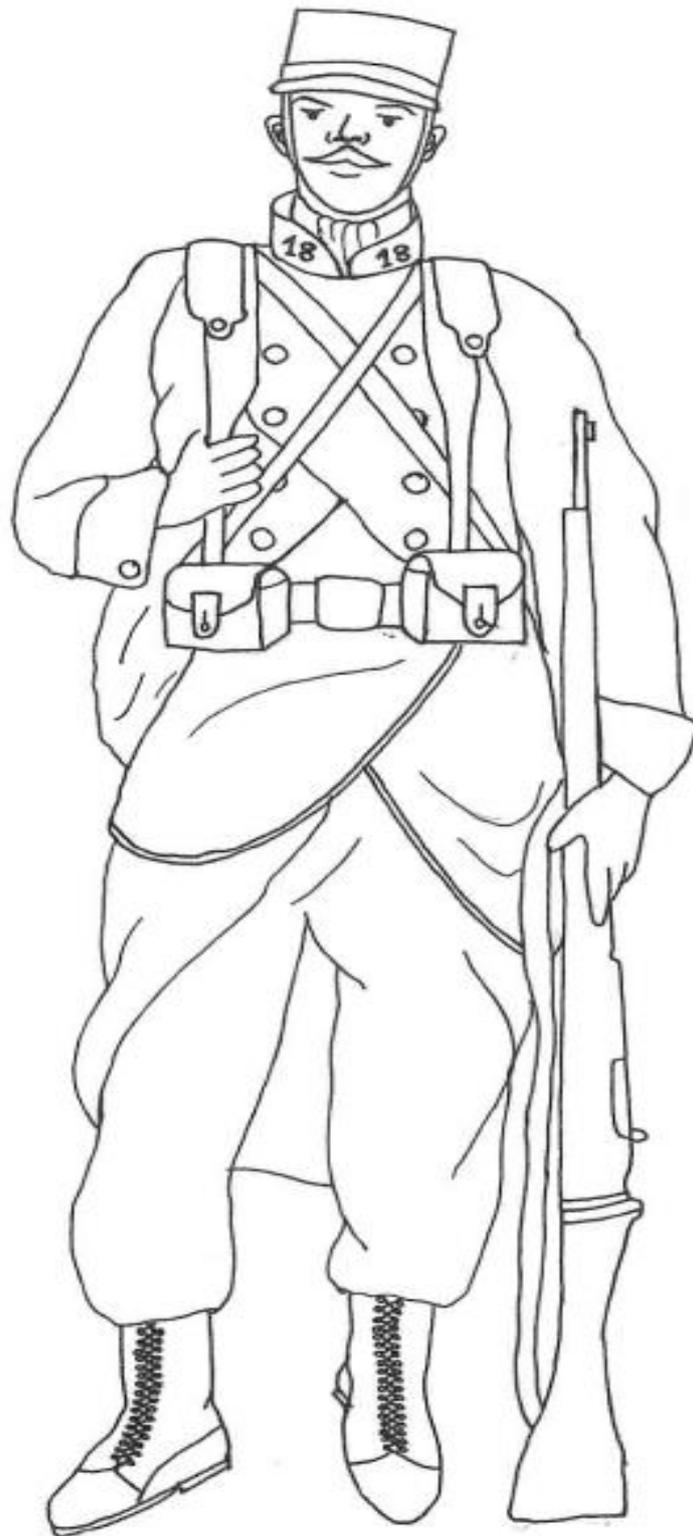
Archives municipales et communautaires de Reims. - Fonds privé Lucien Pinet, 85S2.

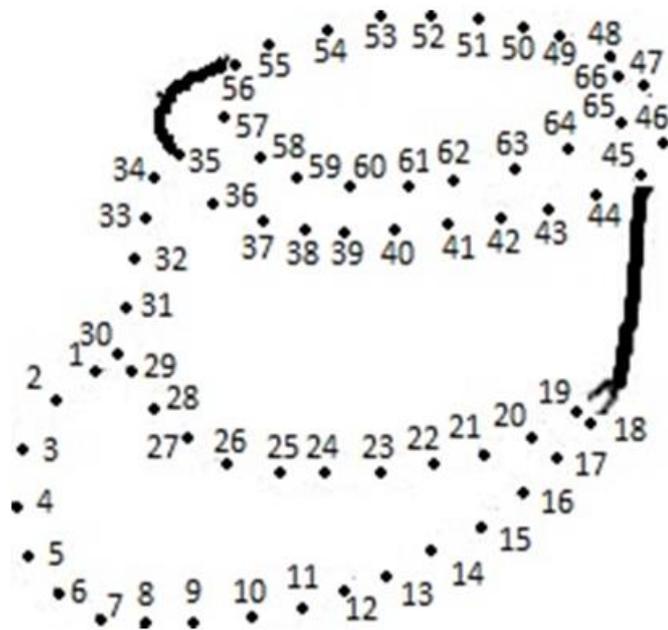
Né en 1890, Lucien a commencé son service militaire à 20 ans en 1910.



La teinture rouge
provient de la
plante la garance.

Coloriage





Au début de la guerre, les soldats portaient un couvre-chef militaire en tissu qui ne protégeait pas la tête. Il est remplacé par un casque en acier conçu en 1915 par l'officier Louis Adrian. Cet ingénieur du Ministère de la guerre proposa de nombreuses innovations pour améliorer la protection des soldats.

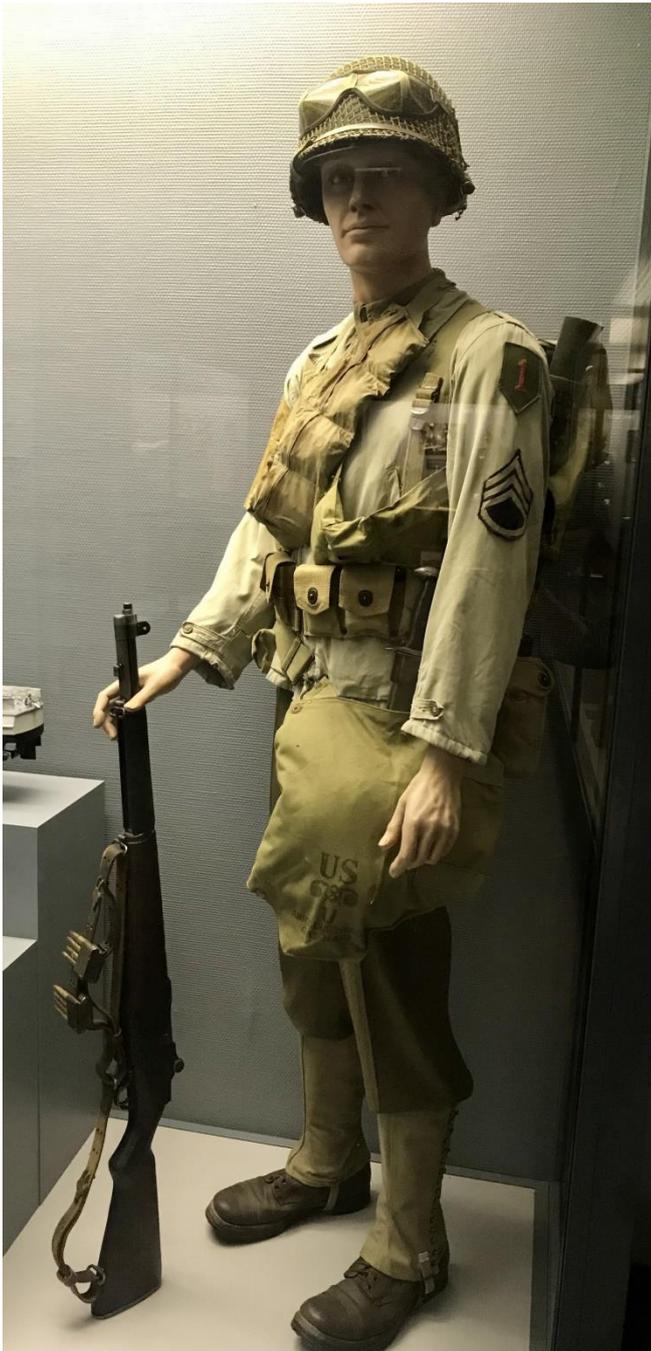


Le casque Adrian a été utilisé par l'armée française durant les deux conflits mondiaux.

Voici Sam, un jeune soldat américain prêt à débarquer en France, en 1944 c'est la Seconde Guerre mondiale. Lui aussi porte un casque en acier de couleur kaki (casque US M1).

Mais c'est à toi de décider de son affectation et de ses missions, et de lui dessiner son équipement ! Sera-t-il fantassin ou infirmier ? Tu vas pouvoir t'inspirer des photographies en pages suivantes.

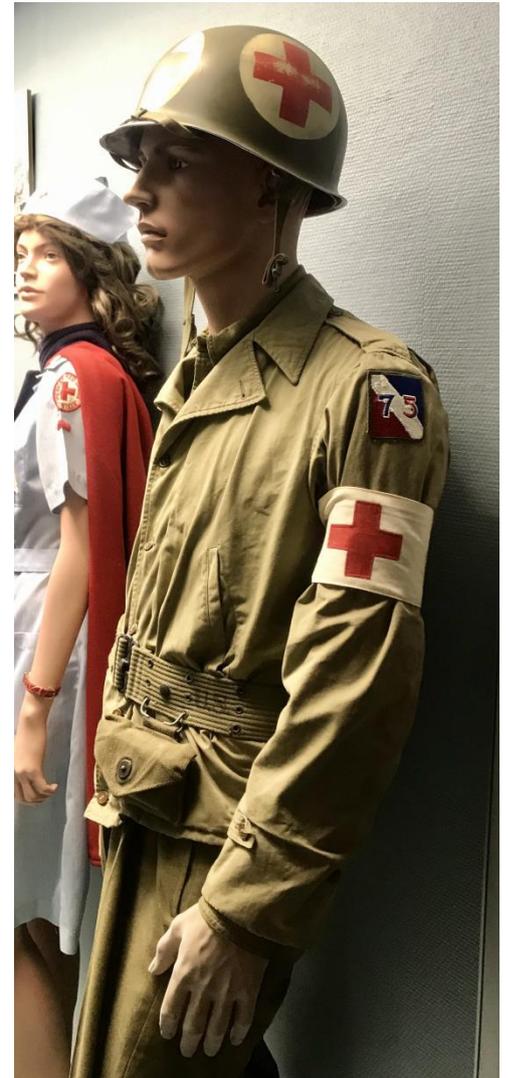
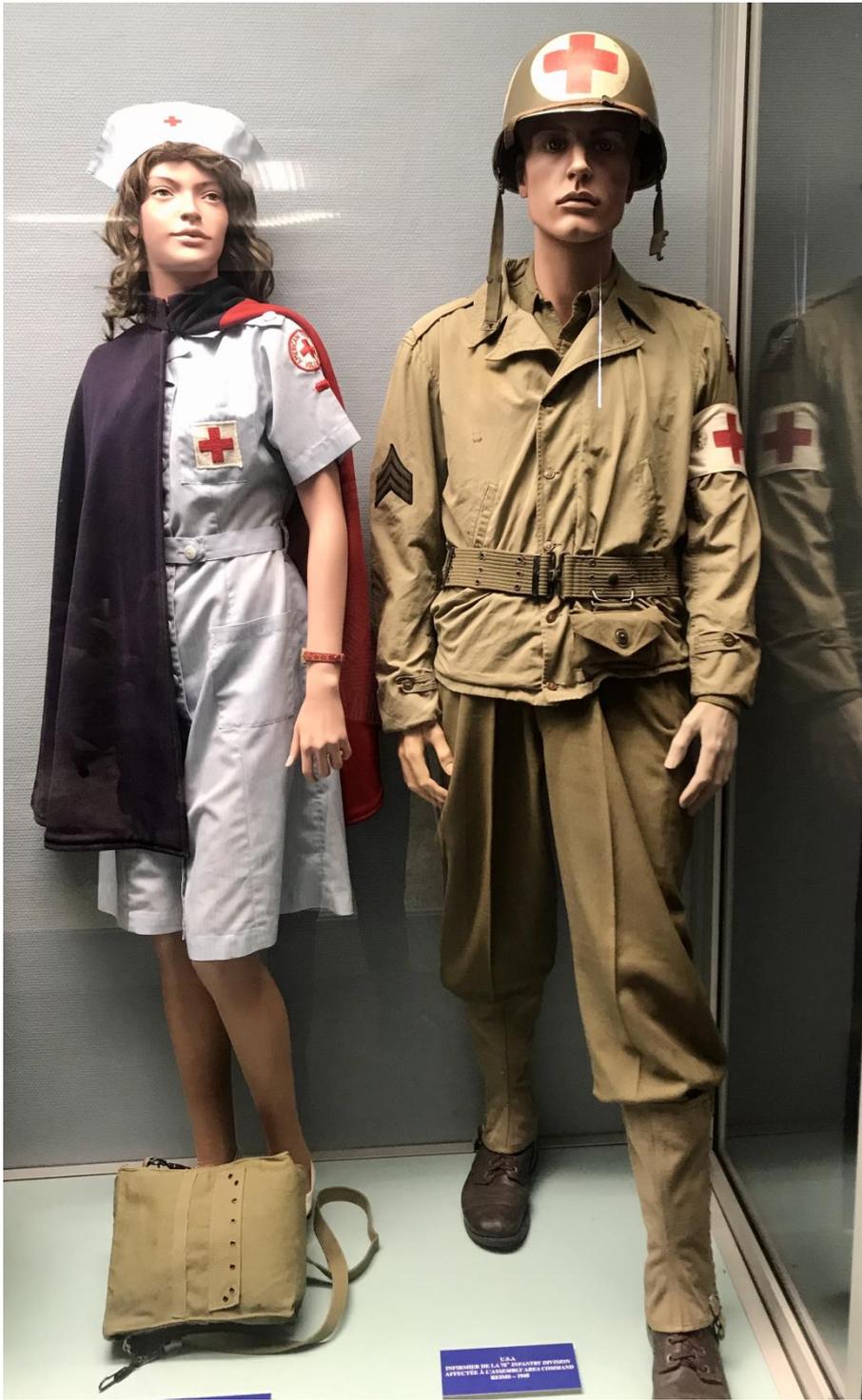




© Musée de la Reddition

Voici un *Staff Sergeant* de la « Big red One », la 1^{ère} division d'infanterie américaine.

Selon toi, quels écussons indiquent son affectation et son grade ?



© Musée de la Reddition

Voici un infirmier de la 75^{ème} division d'infanterie américaine.
Quelles différences, sur sa tenue, relèves-tu par rapport au fantassin ?

Coloriage



Lucien n'a pas retrouvé Madeleine, sa femme, et sa petite fille Gisèle.
Il est décédé à l'âge de 25 ans à la suite de maladie en service (diabète et grippe).

Sam a participé, le 6 juin 1944, au débarquement en Normandie, la plus grande opération militaire jamais imaginée, au cours de laquelle de nombreux soldats ont perdu la vie.

Musée du fort de la Pompelle
RD 944 Route de Châlons-en-Champagne
51100 Reims – Puisieux
Tél. : 03 26 49 11 85

Musée de la Reddition
12 rue Franklin Roosevelt
51100 Reims
Tél. : 03 26 47 84 19

Service des publics : 03 26 35 36 61

Reims.fr

